

CSE : santé, sécurité et conditions de travail SSCT, initiale (de 11 à 299 salariés) - Partie 1

Cours Pratique de 3 jours - 21h

Réf : CK1 - Prix 2024 : 2 030€ HT

Le prix pour les dates de sessions 2025 pourra être révisé

Ce module est la première partie de la formation "CSE : santé, sécurité et conditions de travail CSSCT : entreprises de moins 300 salariés ". Il doit être obligatoirement suivi du module CK2. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'appréhender son rôle dans toutes ses spécificités.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser le rôle et les attributions du CSE et de la CSSCT en matière santé, sécurité et conditions de travail

Exercer ses missions en matière de prévention et contribution à l'évaluation des risques professionnels

S'approprier les méthodes pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Optimiser les ressources et les moyens en matière de santé, sécurité et conditions de travail

TRAVAUX PRATIQUES

Pédagogie interactive et appliquée.
Quiz et études de cas.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 05/2022

1) Identifier les enjeux et les acteurs de la santé et sécurité au travail

- Anticiper les impacts de la santé et sécurité au travail.
- Comprendre l'enjeu de la loi Santé pour renforcer la prévention.
- Connaître les responsabilités de l'employeur en matière de prévention.
- Evaluer l'opportunité de créer une CSSCT.

Travaux pratiques : Quiz sur les instances représentatives du personnel et les acteurs de la SSCT.

2) Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle du CSE en matière de prévention des risques professionnels et des enjeux environnementaux.
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT.
- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement, circulation et affichage.
- Recourir à la formation et la protection des représentants du personnel.
- Faire appel à une expertise en qualité du travail et de l'emploi.
- Définir le rôle du référent harcèlement du CSE.

Travaux pratiques : Quiz sur le rôle et fonctionnement du CSE en termes de SSCT. Débat sur les documents à fournir par l'employeur au CSE.

3) Repérer les risques professionnels

- Analyser les neuf principes de prévention.

PARTICIPANTS

Représentants du personnel au Comité Social et Économique, titulaires ou suppléants, membres de la Commission de santé, sécurité et conditions de travail.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Distinguer les niveaux de prévention.
- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels.
- Évaluer les risques, les identifier et les hiérarchiser.
- Comprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Contribuer à l'évaluation des risques professionnels.

Travaux pratiques : Analyse d'une situation de travail sur la base d'une vidéo puis d'une situation de travail réelle des participants.

4) Accidents du travail et maladies professionnelles

- Définition de l'accident de travail et de trajet.
- Reconnaissance de la maladie professionnelle.
- Suivre les indicateurs de la santé et sécurité au travail.

Travaux pratiques : Quiz.

5) Analyser les informations et les documents de la SSCT

- Analyser les indicateurs de sinistralité.
- Examiner un document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Comprendre le rapport annuel faisant le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.
- S'appuyer sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- Exploiter le rapport annuel d'activité du Médecin du travail.
- Tirer parti des données de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

Travaux pratiques : Analyser un DUERP, un rapport annuel et un programme annuel de prévention des risques professionnels.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 18 nov.

2025 : 31 mars, 11 juin, 17 sept.,
19 nov.

PARIS

2024 : 04 nov.

2025 : 24 mars, 04 juin, 10 sept.,
12 nov.

LYON

2024 : 18 nov.